



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

28 février 2017

Norme professionnelle relative aux sondages de marché et aux tests investisseur en vigueur jusqu'au 2 juillet 2016

L'entrée en application du règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché (" règlement MAR ") le 3 juillet 2016 a rendu caduque la norme professionnelle de l'Association française des marchés financiers (AMAFI) relative aux sondages de marchés et aux tests investisseur qui avait été approuvée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 11 octobre 2012 en qualité de règle professionnelle.

 Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



RAPPORT / ÉTUDE

ABUS DE MARCHÉ

10 octobre 2019

Etude sur la
cybercriminalité
boursière : définition,
cas et perspectives



ACTUALITÉ

ABUS DE MARCHÉ

18 janvier 2019

Contrats de liquidité :
l'AMF publie un
courrier adressé à la
Commission
européenne sur la
pratique de marché
admise



FORMULAIRE / DÉCLARATION

ABUS DE MARCHÉ

14 décembre 2018

Lanceur d'alerte :
notification de
potentielles infractions
à la réglementation -
formulaire &
déclarations



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02